



[ORANGE] INTERESSEMENT / PARTICIPATION - Un partage de la valeur en trompe l'oeil

Nouveau paradoxe chez Orange !

Les résultats du groupe attestent d'une résilience et d'un retour à un bénéfice non amputé par des dépréciations massives en 2022. On aurait pu s'attendre à une nette augmentation des primes d'intéressement et de participation notamment grâce à l'atteinte voire la surperformance des indicateurs financiers, commerciaux et environnementaux. Or, il n'en n'est rien. En effet, on constate que la baisse mécanique de la masse salariale due à des départs massifs et des augmentations salariales collectives en berne, entraîne, corrélativement, une baisse des enveloppes d'intéressement. 127 millions € pour la participation au titre 2022 (vs 122 millions€ pour 2021)

La participation continue sa progression après deux années impactées par les charges de la crise sanitaire COVID comptabilisées en exploitation et non en charges exceptionnelles ! 164 millions € pour l'intéressement Orange SA au titre de 2022 (vs 166 millions € pour 2021)

La CFDT a pris ses responsabilités pour s'engager dans une négociation d'avenant de l'accord intéressement l'an dernier pour trouver un nouvel équilibre entre des objectifs de performance acceptables et réalisables et une répartition de la richesse créée en 2022. Il s'avère que si l'atteinte voire la surperformance des objectifs des indicateurs sont au rendez-vous et démontrent que les objectifs négociés étaient les bons, la baisse des effectifs de près de 8% et de la masse salariale ont eu un impact significatif sur la réduction de l'enveloppe à redistribuer.

Grâce à la signature de la CFDT de ces accords et avenants, les salariés perçoivent des primes d'intéressement qui correspondent entre 0,5 et 1,3 mois de salaires ! Rappelons que sans accord d'intéressement signé par CFDT, FO et SUD, il n'y aurait pas de prime d'intéressement au sein d'Orange SA.

Au moment où le partage de la valeur est en débat, la CFDT doit être plus que jamais pragmatique et utiliser les leviers du dialogue social pour préserver et défendre votre pouvoir d'achat !

La direction doit faire évoluer sa vision du partage de la valeur en privilégiant une répartition de la richesse créée au profit des salariés et non seulement des actionnaires !

cfdt
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
ORANGE

INTÉRESSEMENT/PARTICIPATION
Un partage de la valeur en trompe l'oeil !
Février 2023

Nouveaux paradis chez Orange !

Le partage de la valeur sous surveillance !
Dans le cadre de la diffusion de votre pouvoir d'achat, la CFDT est présente et engagée sur tous les fronts de votre rémunération et notamment concernant les avantages dans et contre l'entreprise :

- NAC Intéressement, Participation, Abonnement etc.

En 2021, dans le cadre de l'accord d'intéressement 2018/2020/2022, la CFDT a été témoin d'une augmentation des primes d'intéressement de près de 5%.

En 2022, la CFDT a engagé l'activation des alertes pour les indicateurs de performance financière, commerciale et environnementale afin de garantir la sécurité des primes d'intéressement de salariés.

En 2023, les résultats salariaux ont conduit à une augmentation structurelle de 8% de l'indicateur (hors av. vég.).

Les résultats du groupe affaiblis d'une réduction et d'un retour à sa hauteur non anticipé par des dépréciations massives en 2022. On avait pu s'attendre à une nette augmentation des primes d'intéressement et de participation notamment grâce à l'attente voire la surperformance des indicateurs financiers, commerciaux et environnementaux. Or, il n'y a rien. En effet, en constatant que la baisse structurelle de la masse salariale due à des départs massifs et des négociations salariales effectuées en interne, externe, conjointement, une baisse des enveloppes d'intéressement.

127 millions € pour la participation au titre 2022 (vs 122 millions € pour 2021)
La participation confirme la progression après deux années impactées par les charges de la crise sanitaire COVID compatibles en exploitation et non en charges exceptionnelles !

194 millions € pour l'intéressement Orange SA au titre de 2022 (vs 188 millions € pour 2021)
La CFDT a pris ses responsabilités pour s'engager dans une négociation d'avenant de l'accord d'intéressement afin d'être plus équilibré et d'ajuster les objectifs de performance acceptables et réalisables et une répartition de la richesse créée en 2022. Il s'avère que si l'objectif de la surperformance des objectifs des indicateurs est au rendez-vous et démentant que les objectifs négociés soient les bons, le sens des effets de prime de 5% et de la masse salariale ont eu un impact négatif sur la réduction de l'envolée à l'objectif.

Grâce à la signature de la CFDT de ces accords et avenants, les salariés perçoivent des primes d'intéressement qui correspondent entre 0,5 et 1,3 mois de salaires ! Rappelons que sans accord d'intéressement signé par CFDT, FO et SUD, il n'y aurait pas de prime d'intéressement au sein d'Orange SA.

Au moment où le partage de la valeur est en débat, la CFDT doit être plus que jamais pragmatique et utiliser les leviers du dialogue social pour préserver et défendre votre pouvoir d'achat !
La direction doit faire évoluer sa vision du partage de la valeur en privilégiant une répartition de la richesse créée au profit des salariés et non seulement des actionnaires !

Agissons-les !

Rejoignez le réseau international CFDT sur www.cfdt.org

<https://www.cfdt.org> | <https://www.facebook.com/cfdt.orange> | http://twitter.com/CFDT_Orange

Documents

[\[ORANGE\] INTERESSEMENT / PARTICIPATION - Un partage de la valeur en trompe l'oeil](#)